

Ecully, le 20 Avril 2020

Assemblée générale mixte de PCAS : En raison des mesures de confinement, les actionnaires sont invités à voter par correspondance

Le Conseil d'administration de PCAS, réuni ce jour, a décidé de tenir l'Assemblée générale annuelle à huis clos au siège social de PCAS le 12 mai 2020. Dans le respect des consignes du gouvernement et des autorités de santé visant à lutter contre la propagation du coronavirus en limitant au maximum les réunions, et, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 en date du 25 mars 2020, PCAS invite ceux de ses actionnaires qui avaient prévu de se rendre à son assemblée générale annuelle du 12 mai 2020 à voter par correspondance ou à donner procuration au Président de l'Assemblée.

Dans ce contexte, PCAS souhaite informer ses actionnaires des dispositions exceptionnelles suivantes :

1 - Modalités de vote par correspondance

PCAS recommande à ses actionnaires de voter par correspondance en envoyant leur bulletin de vote avant le 7 mai 2020 15h00 (heure de Paris) et selon les modalités décrites dans l'avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 24 Avril 2020 et disponible sur le site de la Société www.pcas.com dans la rubrique « Investors ».

2 – Questions des actionnaires

Pendant la réunion, il ne sera pas possible de poser des questions, ni de déposer des projets d'amendements ou des nouvelles résolutions.

Les actionnaires sont invités à poser leurs questions par écrit en les envoyant sans délai, et avant le 6 mai 2020 au plus tard, par email à l'adresse ag2020@pcas.com. La Société y répondra lors de l'Assemblée et dans le compte-rendu de son Assemblée, lequel sera publié sur son site www.pcas.com dans la rubrique « Investors ». Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

3 – Diffusion on line

Le 12 mai 2020, à compter de 14h00 (heure de Paris), une présentation, par le Président Directeur Général de la Société, de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos sera retransmise par webinar sur le site de la Société www.pcas.com. Elle sera suivie du résultat des votes sur les résolutions soumises au vote de l'Assemblée, sur la base des votes par correspondance et des pouvoirs au Président reçus par le CIC à l'adresse email serviceproxy@cic.fr jusqu'au 7 mai 2020 inclus.

Toutes les informations utiles sur cette Assemblée générale seront publiées sur le site www.pcas.com dans la rubrique « Investors ». Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement cette rubrique.



PROCHAINE PUBLICATION FINANCIÈRE :
Assemblée Générale 2020, le 12 mai 2020, 14h00 à huis clos à ECULLY

À PROPOS DE PCAS

PCAS est le spécialiste du développement et de la production de molécules complexes pour les Sciences de la vie et les Technologies innovantes. Avec près de 10% de son chiffre d'affaires dédié à la R&D et une large implantation internationale, PCAS est le partenaire industriel privilégié des grands groupes mondiaux leaders sur leurs marchés. Dotée d'un niveau particulièrement élevé d'exigence, la société propose une gamme croissante de produits et solutions propriétaires dans des segments de pointe. PCAS a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 200,9 M€ et emploie près de 1 100 collaborateurs répartis dans 6 pays.

Pour en savoir plus sur PCAS : www.pcas.com

PCAS

Newcap

Pierre Luzeau / Eric Moissenot

Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvier

Communication financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 1 69 79 60 00
www.pcas.comTél. : +33 1 44 71 98 53
pcas@newcap.eu